



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Avis public

RÈGLEMENT 2018-113 remplaçant le règlement 2016-99 concernant Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2018, le règlement Code d'Éthique et de déontologie portant le numéro 2018-113 a été adopté.

Ce règlement est adopté en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 6 février 2018.

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe